

May 6, 2010

Le 6 mai 2010

Coram: LeBel, Deschamps and Charron JJ.

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et Charron

**BETWEEN:**

**ENTRE :**

Van-Thang Nguyen

Van-Thang Nguyen

Applicant

Demandeur

- and -

- et -

Alain Migneault, ès qualités de syndic de l'Ordre des acupuncteurs du Québec, François Houle, ès qualités de secrétaire du Conseil de discipline de l'Ordre des acupuncteurs du Québec, Conseil de discipline de l'Ordre des acupuncteurs du Québec and Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Alain Migneault, ès qualités de syndic de l'Ordre des acupuncteurs du Québec, François Houle, ès qualités de secrétaire du Conseil de discipline de l'Ordre des acupuncteurs du Québec, Conseil de discipline de l'Ordre des acupuncteurs du Québec et Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Respondents

Intimés

JUDGMENT

JUGEMENT

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-020412-102, 2010 QCCA 373, dated February 24, 2010, is dismissed without costs.

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-020412-102, 2010 QCCA 373, daté du 24 février 2010, est rejetée sans dépens.

J.C.S.C.